

REGROUPEMENT

des Centres de la
Petite Enfance du
Saguenay-Lac-Saint-Jean



CAS - 97 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

Projet de loi n° 124

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

MÉMOIRE

Présenté au :

*Ministère de la Famille des Aînés
et de la Condition féminine*

Par :

*Le regroupement des Centres de la Petite Enfance
du Saguenay-Lac-Saint-Jean*

dans le cadre des changements à la Loi
sur les services de garde
au Québec

Novembre 2005

Table des matières

Membres du comité mémoire.....	3
Introduction	4
Portrait et mission du regroupement	6
Enjeux et impacts du projet de loi dans notre région.....	7
Conclusion	13

Remerciement

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont travaillé, de près ou de loin, à la conception de ce mémoire.

Introduction

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) est à revoir en profondeur la Loi sur les services de garde en ayant comme principal objectif l'amélioration de la qualité, l'amélioration de l'accessibilité et la pérennité des services. Le Regroupement des Centres de la Petite Enfance du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RCPELSJ) considère, en effet, que ce sont des aspects sur lesquels un réseau, qui est présentement à la fin de son développement, doit se pencher. Une grande interrogation, à laquelle nous n'avons toujours pas trouvé de réponse, demeure :

Pourquoi faire des réajustements aussi draconiens et aussi rapides à la loi, alors que des modifications aux règlements et de nouvelles normes administratives auraient donné de meilleurs résultats?

Une gestionnaire d'un centre de la petite enfance (CPE) faisait la remarque « on ne détruit pas une maison alors qu'il n'y a qu'une fenêtre de cassée? ». Après analyse, c'est exactement ce que le projet de loi 124 vient faire. Il vient démanteler, après seulement huit ans d'existence, le réseau des CPE tel que mis en place pour le bénéfice de tous les parents et les enfants qui le fréquentent.

Malgré que le réseau des CPE soit jeune, il a dû subir des changements importants depuis 1997. Pensons entre autres à l'obligation d'offrir un service de garde diversifié, au changement de type de financement, sans oublier les coupures budgétaires (plus de 100 millions au cours des trois dernières années).

Nous tenons à vous préciser, membres de la commission parlementaire, que devant les inquiétudes engendrées par le projet de loi 124, nous avons organisé deux rencontres d'information régionales. Nous avons d'ailleurs invité les gens de la Direction régionale des Services à la Famille mais malheureusement, ils ne

pouvaient être présents. Plus de 650 personnes, (responsables en services de garde et parents-utilisateurs) sont venues poser leurs questions. Au terme de ces rencontres, **96 % des RSG** ont manifesté vouloir demeurer avec leur CPE. De plus, **98 % des parents-utilisateurs** désirent également que ce lien perdure. Bien que nous ayons répondu à quelques questions, force est d'admettre que les personnes présentes ont fait la même lecture que nous du projet de loi. Des zones grises qui subsistent dans la réglementation viendront éclaircir la loi mais nous aurons alors peu de pouvoir de la faire modifier.

Portrait et mission du regroupement régional

Le Regroupement des Centres de la Petite Enfance du Saguenay–Lac-Saint-Jean est le point central de la région sur tous les dossiers touchant la petite enfance des 0 à 5 ans. Il répond à l'ensemble des intervenants du milieu et effectue un travail de représentation et de promotion des services de garde au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le regroupement et ses membres ont développé, et continue de le faire sur une base régulière, des liens étroits avec plusieurs partenaires dans la région. Ceux-ci ont entre autres collaboré au développement du réseau et à l'amélioration de celui-ci. Parmi ces partenaires se retrouve la Conférence Régionale des Élus, les CLSC, les institutions d'enseignement collégial et universitaire et les municipalités.

Le regroupement est composé de 35 membres, ce qui constitue la totalité des CPE dans la région. Depuis deux ans, 100 % des CPE sont membres du regroupement. Les échanges entre les acteurs du réseau régional sont fréquents et permettent le partage d'expertise et de nouveauté. La participation aux activités et aux rencontres récolte un bon taux de participation, soit entre 80 et 90 %. Une dynamique intéressante s'y dégage et le réseau progresse à travers les discussions engendrées. Avec ce projet de loi, cette dynamique régionale n'existera plus, car les réalités de chacun seront différentes.

Enjeux et impacts du projet de loi dans notre région

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur un grand territoire. Les deux CPE les plus éloignés se retrouvent à environ trois heures de distance l'un de l'autre. En ce qui concerne les milieux familiaux, qu'on retrouve en nombre important dans les petits milieux ruraux, la distance est encore plus grande. L'aspect actuel de proximité des services de garde et du soutien s'y rattachant prend donc toute son importance pour nous.

La venue des bureaux coordonnateurs des milieux familiaux (BCMF) vient selon nous, changer énormément le concept de proximité. Selon les informations qui restent encore à valider, seulement cinq ou six BCMF se retrouveront sur notre territoire. Vous avouerez que le délai de réponse à une responsable de services de garde en milieu familial (RSG) qui se trouverait dorénavant à quarante-cinq minutes de son BCMF pourrait être bien plus long que ce qu'il est présentement.

Les RSG ont régulièrement besoin de sortir de leur isolement, elles l'ont d'ailleurs affirmé lors des rencontres d'information. La présence d'une coordonnatrice en milieu familial et/ou d'une conseillère pédagogique s'avère un soutien de première ligne lorsqu'une situation problématique survient. Ayant à gérer entre 100 et 125 RSG, un bureau coordonnateur n'aura certainement pas les moyens de mettre en priorité et de personnaliser les besoins de chacune. Avec 50 millions de dollars de coupures dans la gestion du milieu familial, c'est-à-dire 50 % du budget actuel, il est fort à parier que les effectifs de coordination et de soutien de ce volet seront diminués de moitié.

Une série de questions nous vient en tête depuis le dépôt du projet de loi : « Comment la ministre Carole Thériault peut-elle prétendre que la qualité des services sera améliorée? » Comment faire mieux avec la moitié moins de

personnel pour le soutien des RSG et un éloignement accru des ressources disponibles ? Jusqu'à ce jour, nous n'avons trouvé aucune réponse.

Advenant l'adoption du projet de loi, tel que présenté, et en sachant que les effectifs seront probablement réduits de moitié dans le soutien du milieu familial, notre principale crainte concerne l'accessibilité des services pour tous les enfants. La région du Saguenay-Lac-St-Jean a malheureusement un des taux les plus élevés de maladies infantiles dues aux maladies héréditaires. Malgré que ces maladies entraînent des complications plus ou moins sévères, plusieurs CPE et RSG continuent d'intégrer ces enfants, même si les subventions octroyées à cet effet ne couvrent pas toutes les dépenses encourues (service d'une technicienne en éducation spécialisée, achat de matériel particulier, accompagnement plus personnalisé d'une éducatrice, etc). Tous font de multiples efforts pour intégrer ces jeunes. Un de nos CPE a d'ailleurs vu son travail récompensé en recevant le prix « Docteur François Tremblay » lors de la 13^e journée régionale en pédopsychiatrie organisée par l'Institut Roland Saucier, lui aussi partenaire. Le CPE Gari-Gatou de Jonquière accueille des enfants autistes présentant des besoins particuliers en santé mentale et il favorise leur intégration depuis plusieurs années. Il ne s'agit ici que d'un exemple mais nous pourrions vous en apporter bien d'autres.

Bref, les CPE et RSG qu'ils ont reconnues ont une mission sociale, et jusqu'à maintenant, le support technique et les revenus de fonctionnement permettaient cette intégration. Depuis trois ans, les CPE ont dû subir des compressions budgétaires de près de 100 millions de dollars. Ce que les corporations nous disent, c'est que l'intégration de ces enfants ayant des besoins particuliers est de plus en plus difficile.

Soyons bien clair, ce n'est pas la volonté des gens qui est en cause, mais bien les moyens mis à leur disposition pour effectuer le travail. De plus, nous sommes persuadés que les RSG assureront le maintien du niveau de qualité,

présentement atteint, mais combien de temps cela durera-t-il ? Nous tenons à vous dire que les RSG nous ont mentionné que la rapidité d'intervention et le lien de confiance établi avec leur coordonnatrice en milieu familial et leur conseillère pédagogique est primordial.

Il est vrai que la garde non-usuelle ou atypique est une nécessité pour certains parents. La réalité d'aujourd'hui amène les deux parents à travailler sur de longues périodes ce qui peut occasionner de longs déplacements. Déjà, dans notre région, plusieurs CPE offraient au-delà des dix heures d'ouverture obligatoires prévues par la loi. Maintenant, la donnée change avec les dernières coupures. La promotion faite autour de la garde non-usuelle nous amène à craindre que le financement de ce type de garde soit fait en partie ou en totalité à partir des économies de 50 millions de dollars. Cet argent économisé, autrefois destiné à la gestion du milieu familial et du soutien pédagogique, servaient notamment à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Dans une région comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous pouvons vous assurer que le besoin d'intégration de ces enfants est beaucoup plus grand que le service de garde non-usuelle. À cet effet, des membres de la Table régionale des enfants handicapés nous ont clairement signifié leurs inquiétudes. L'avancement en intégration fait depuis la venue des CPE en 1997 est selon les dires de ces professionnels, grandement menacé. Ils craignent un retour en arrière alors qu'on observait beaucoup plus d'échecs d'intégration en raison d'un manque de soutien et d'expertise. Cette dernière se développait dans plusieurs CPE et nous risquons fortement d'en perdre une bonne partie.

Pour ajouter sur la perte d'expertise en soutien pédagogique, nous tenons à souligner que les dernières coupures budgétaires et l'annonce du projet de loi 124 ont obligé l'Université du Québec à Chicoutimi à reporter, voire même annuler (l'avenir nous le dira) deux cohortes d'étudiantes provenant du réseau des CPE pour l'obtention d'un certificat en soutien pédagogique. En effet, des quelque cinquante personnes inscrites, plus de 80 % ont dû retirer leur

inscription parce que leur poste a été aboli ou le sera. De plus, les éducatrices ne voyaient pas la pertinence de suivre une formation qui ne déboucherait pas sur un poste précis.

Depuis leur jumelage les CPE et les RSG ont développé une expertise hors du commun. Selon plusieurs études, dont « Grandir en qualité », leur association a permis d'augmenter le niveau de qualité des services offerts aux enfants. De plus, le lien CPE-RSG a permis l'organisation de formations conjointes par un CPE. Il a permis l'interaction des enfants d'un milieu à l'autre, notamment lors de sorties éducatives. Il a permis aux RSG l'utilisation de salles multifonctionnelles donnant un accès permanent au développement psychomoteur. Plusieurs CPE de notre région offre un service de garde en installation aux parents du milieu familial pendant les vacances estivales de leurs RSG. Êtes-vous conscient que tout cela sera **terminé** pour la plupart des CPE du Québec?

Un autre point de la loi soulève l'indignation dans notre région. Il s'agit du pouvoir que la Ministre se donne au détriment des parents administrateurs. En plus de pouvoir s'ingérer dans les décisions quotidiennes d'un CPE, telle que la gestion des ressources humaines et financières, elle oblige chaque corporation à avoir deux membres de la communauté sur leur CA. Pour les parents qui étaient présents lors des deux rencontres régionales, il s'agit d'un geste de désaveu et de non-confiance. Quelle est la meilleure personne pour décider de l'avenir et de l'orientation du CPE tout en respectant le cadre budgétaire? Il est clair pour nous que ce sont les parents utilisateurs. Quelle sera la motivation pour une personne de la communauté de faire parti du CA d'un CPE? Quelles seront les conséquences pour un CPE qui ne trouve personne pour siéger sur son CA pour une certaine période de temps ? Comprenez bien que nous n'avons rien contre la venue de personne de la communauté, mais il faudrait que ce soit un choix de corporation et non une imposition tel qu'on le lit dans le projet de loi 124. Déjà,

dans notre région, certains CPE ont un siège disponible pour des membres extérieurs du réseau et ils ont de la difficulté à le combler.

Enfin, l'objectif de la pérennité des services de garde est fort louable et nous le souhaitons tous. Par contre, un groupe de gestionnaires a travaillé sur les prévisions budgétaires de 26 des 35 CPE de la région pour l'année 2006-2007. Le constat est pitoyable. Avec les règles budgétaires actuelles projetées pour l'année prochaine et la perte de la gestion du milieu familial, tous les CPE seront en déficit comptable et opérationnel. Comment peut-on prétendre vouloir la pérennité des services alors que les corporations seront déficitaires? Il faut avoir bien en tête qu'un CPE doit voir à de nombreux éléments, dont l'entretien de ses immeubles, de son matériel éducatif, de ses jeux extérieurs, ce qui engendre des coûts importants. Les administrateurs ont déjà appliqué pour l'année 2005-2006 des coupures de plus de 4 %, dont la majorité affecte les frais généraux des installations.

En ce qui a trait à la projection à venir pour 2006-2007, les administrateurs ont prévu couper encore 4 %, et malgré cela, 72 % des CPE de la région auront un déficit d'opération après les coupures du milieu familial.

Les frais d'opération étant déjà au minimum, il est utopique de penser que les CPE pourront y récupérer les fonds nécessaires pour équilibrer leur budget. C'est pourquoi, malgré toute la bonne volonté des CA et des gestionnaires, il sera impossible de recouvrer les déficits si les règles budgétaires associées ne sont pas rééquilibrées en conséquence. Vouloir la pérennité des services signifie pour nous de s'assurer que le financement est adéquat et répond aux besoins quotidiens des enfants et des structures qui les protègent ou les animent.

À moins que la solution au déficit se trouve dans la révision des règles administratives concernant la classification et la rémunération du personnel salarié des services de garde où apparaît la venue d'aide-éducatrices non formées avec seulement trois niveaux d'échelon salarial. S'il faut passer par la diminution de la qualification du personnel pour financer le réseau, nous avons un grave problème. D'ailleurs, les étudiantes en technique d'éducation à l'enfance du Cégep de Jonquière nous ont signifié leurs inquiétudes à ce propos.

Conclusion

En terminant, nous demandons au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine des consultations publiques avec les gens du réseau des centres de la petite enfance avant d'adopter un projet de loi d'une telle envergure et qui, de plus, compromet le réseau des CPE.

Le développement de ce réseau sera complété en mars 2006. Comme il a été développé rapidement, il est possible que des améliorations soient nécessaires et nous n'avons jamais prétendu le contraire. Par contre, le réseau des CPE au Québec est-il malade au point de vouloir l'abandonner ? Permettez-nous d'en douter. Le réseau a été bâti avec l'expertise des gens de terrain et son remaniement doit se faire avec eux-ci. Les gens du politique regardent avec leur vision de politicien, les fonctionnaires du Ministère avec leur vision administrative et les acteurs du réseau, avec leur vision terrain. Est-il possible d'en venir à une vision commune? Nous croyons que oui, mais encore faut-il que chaque intervenant ait la chance de faire valoir son point de vue et que celui-ci soit entendu. Nous avons, avec notre association provinciale, des solutions à proposer et entrepris des démarches pour assurer la continuité de ce beau réseau. Dans ce dossier, nous ne croyons pas avoir été écoutés et entendus. Si c'était le cas, nous ne serions pas ici pour démontrer notre désaccord face à ce projet de loi.

Merci de votre attention.

Regroupement des Centres de la Petite Enfance du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Répondant : M. Sabin Potvin, directeur général